



COVID-19

Plan de reprise des opérations – Air Creebec (ACI)



Contenus

- A. Contexte**
- B. Objectif**
- C. Portée**
- D. Application**
 - 1. Principes directeurs, hypothèses et actions gouvernementales**
 - 2. Transports Canada**
 - a. Rôle de Transports Canada**
 - I. Contexte**
 - II. Principes directeurs de TC**
 - III. Chronologie de la récupération progressive de TC**
 - IV. Points de contact clé de TC**
 - V. Gérer les voyageurs pendant la procédure d'enregistrement des vols au départ d'un aéroport au Canada**
 - 3. Agence de la santé publique du Canada**
 - 4. IATA / OACI**
 - 5. Actions corporatives**
 - a. Quatre mesures d'atténuation clé**
 - b. Regarder vers une nouvelle réalité - Considérations pour ACI**
 - c. Quatre phases pour répondre à la crise de la COVID-19**
 - d. Est-il nécessaire de retourner notre main-d'œuvre dans les locaux?**
 - 6. Retour au travail**
 - a. Retour à la politique / au cadre de travail**
 - b. Exemples de domaines à examiner pour le retour au travail**
 - 7. Covid-19 Politiques corporatives**
 - 8. Restrictions communautaires**

A. CONTEXTE

La pandémie de la COVID-19 est mondiale et s'est propagée à travers le monde avec une escalade rapide des cas et des décès associés.

La COVID-19 agit de manière semblable aux pandémies mondiales précédentes, notamment la grippe porcine, SRAS et MERS. En raison de la nature hautement infectieuse du virus et de sa couverture médiatique importante, de nombreuses personnes sont concernées, et il est important de fournir des mises à jour régulières d'informations fiables pour réduire les rumeurs et les idées fausses liées aux risques.

Les principales considérations comprennent la santé et le bien-être de nos employés et l'atténuation des répercussions sur l'entreprise par l'absentéisme à grande échelle, en plus des interventions importantes des gouvernements provincial et fédéral.

L'objectif global d'Air Creebec est d'avoir une approche progressive de la reprise complète des opérations avec des plans en place pour anticiper l'impact sur les personnes et l'entreprise. Cela nous permettra de réagir de manière proactive et de minimiser les risques. La planification des communications est détaillée dans un document séparé.

B. OBJECTIF

Le but de ce document est de fournir une compréhension des mesures qui devraient être prises pour minimiser l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur nos effectifs, nos opérations et les communautés.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour assurer la prévention de la COVID-19 à tous nos emplacements au Québec et en Ontario. Pour l'entreprise et les communautés que nous desservons, le non-respect de cette règle pourrait avoir un impact qui pourrait entraîner la possibilité de revoir la stratégie de réouverture des lieux de travail (nombre, type de lieux de travail, distance et mesures de protection nécessaires) afin de rétablir l'équilibre.

Une attention particulière doit être accordée aux travailleuses enceintes et aux travailleurs souffrant de problèmes de santé particuliers, ainsi qu'aux travailleurs plus âgés.

C. PORTÉE

CETTE DIRECTIVE S'APPLIQUE À
TOUS LES DOMAINES
D'OPÉRATIONS ET DIVISIONS
DE LA COMPAGNIE
AIR CREEBEC INC. (ACI)

D. APPLICATION

- Ce document informe des normes minimales qui s'appliquent à tous les sites. Chaque emplacement devra être conforme à ce plan global pour Air Creebec Inc.
- Lorsque des réglementations locales et/ou provinciales spécifiques sont appliquées, les sites doivent adopter le niveau de norme le plus élevé, tout en veillant toujours à se conformer aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
- Pour tout ce qui concerne l'impact de la réouverture d'un lieu de travail sur les communautés de la région, il faut se référer au service de santé publique de cette région et au plan communautaire local spécifique.

1. Principes directeurs, hypothèses et actions gouvernementales

Principes directeurs

- La santé, la sécurité et le bien-être des employés et passagers sont la priorité absolue.
- Notre plan a été préparé en consultation avec nos gestionnaires, y compris des représentants de Santé et sécurité.

Hypothèses

- La menace de la COVID-19 restera dans l'environnement et représentera une menace sanitaire importante jusqu'à ce qu'un vaccin et / ou des traitements efficaces soient largement disponibles.
- Nous nous attendons à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux et / ou locaux (y compris les autorités sanitaires) établissent les niveaux de risque et fournissent des orientations concernant leurs exigences et leur approche pour assouplir ou lever les restrictions.
- Au minimum, nous devons garantir le respect strict de toutes les exigences et directives du gouvernement.

Actions gouvernementales

- Nous nous attendons à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux établissent des niveaux de risque afin que les entreprises (ainsi que le public) puissent comprendre l'état actuel de la menace de la COVID-19.
- Nous nous attendons à ce que les directives gouvernementales expliquent quand et où lever les restrictions, en fonction du niveau de menace évalué à l'époque, ainsi que des informations et des conseils sur la manière d'assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens.
- Nous attendons des communautés locales qu'elles soient prêtes à recevoir des visiteurs de l'extérieur.

2. Transport Canada

a. Rôle de Transport Canada

i. Contexte

- Transport Canada vise à maximiser la flexibilité tout en maintenant des niveaux de sécurité et de sûreté de calibre mondial dans le processus de la reprise activité du domaine de l'aviation.
- Le calendrier de ce processus dépend fortement de facteurs tels que le statut de la frontière (ouverture / assouplissement des restrictions) et la manière dont les risques pour la santé sont atténués.
- Les commandes intégrées à la Loi sur l'aéronautique sont étroitement liées à celles de la Loi sur la quarantaine.

Il est nécessaire de s'appuyer sur des délais établis par les responsables de la santé publique pour atténuer le risque de transmission de maladies.

2. Transport Canada (suite)

ii. Principes directeurs de TC

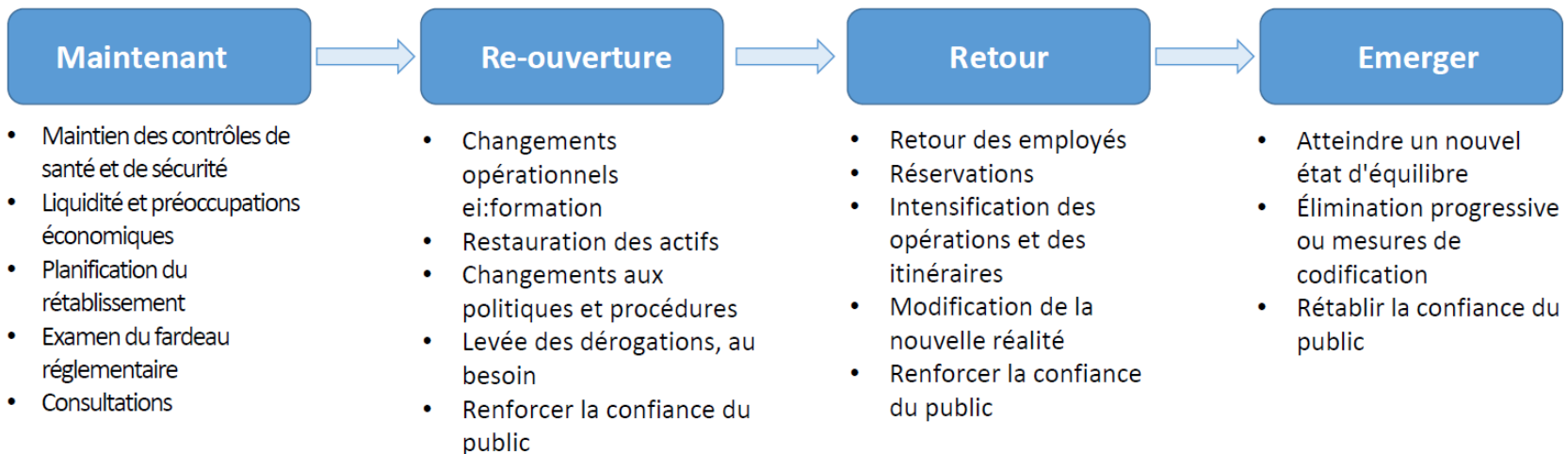
Le redémarrage et la reprise sont guidés par un ensemble de principes, faisant écho à ceux vus dans la communauté internationale (G7, OACI, etc.):

- Mesures flexibles pouvant être appliquées, au besoin;
- La sûreté et la sécurité restent primordiales;
- Les mesures doivent restaurer la confiance du public;
- Les mesures doivent prendre en compte l'ensemble du spectre: économique, santé publique, réglementaire, non réglementaire;
- Maintenir les chaînes d'approvisionnement essentielles, en particulier avec les collectivités nordiques et éloignées; et,
- Assurer la cohérence au niveau national et l'alignement au niveau international.

2. Transport Canada (suite)

iii. Chronologie de la récupération progressive de TC

Chronologie de la récupération



- La transition entre les phases est conditionnelle et non temporelle. Peut être rencontré par différentes régions et opérateurs à différents moments.
- La tolérance au risque variera aux niveaux international, national, régional et local.

2. Transport Canada (suite)

iv. TC Points de contact clés

Points de contact clés

Transports Canada cible des mesures dans la chaîne de transport qui sont axées sur les principaux points de contact:

Passagers	Personnel et équipage
Enregistrement (ex: en ligne)	Avant le temps en service
Départ	Début du temps en service
En-transit	Temps en service
Arrivée	Fin du temps en service
Après le voyage	Après le temps en service

2. Transport Canada (suite)

v. Gestion des voyageurs pendant la procédure d'enregistrement des vols au départ d'un aéroport au Canada

Le ministre des Transports continue de rendre une ordonnance provisoire pour empêcher certaines personnes d'embarquer sur des vols au Canada en raison de la COVID-19, conformément au paragraphe 6.41 (1) de la Loi sur l'aéronautique, et met à jour cette ordonnance régulièrement. Cette ordonnance donne des directives à l'aviation pour assurer un fonctionnement sûr et sain pendant cette pandémie. Il contient des informations pour gérer les voyageurs afin de prévenir la propagation du virus en effectuant des contrôles de santé et en s'assurant que les masques sont portés. Cette ordonnance et d'autres directives de Transports Canada se trouvent à ce lien

<https://tc.canada.ca/fr/initiatives/mesures-mises-jour-lignes-directrices-liees-covid-19-emises-transports-canada/mesures-mises-jour-lignes-directrices-aviation-liees-covid-19-emises-transports-canada> . En réponse à la gestion de l'écllosion de la COVID-19,

certaines gouvernements provinciaux et territoriaux ont suspendu les services jugés non essentiels. Des conseils pour l'Ontario sont disponibles à ce lien <https://covid-19.ontario.ca/index.html> et pour le Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/> . Actuellement, ces gouvernements ont commencé à assouplir ces limitations.

3. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

Rôle de l'Agence de la santé public du Canada

- Le cadre de redémarrage pour le secteur de l'aviation est ancré dans des conditions de santé publique plus larges et des orientations du cadre fédéral global.
- L'identification des risques dans le système informera de la nécessité d'alléger, de maintenir ou d'ajouter des atténuations de la COVID-19 spécifiques par:
 1. Mesures incitatives pour inciter le secteur et le public à adopter le comportement souhaité (par exemple, éliminer les obstacles financiers pour faire le bon choix)
 2. Sensibilisation - dépendance envers l'éducation et la bonne volonté de l'industrie et des Canadiens pour mettre en œuvre les pratiques exemplaires ou recommandées
 3. Restrictions - mesures visant à restreindre ou à interdire les indésirables
- Comportements aux conséquences clairement définies (par exemple les restrictions de voyage)
- Le site Web COVID-19 de l'Agence de la santé publique du Canada peut être trouvé ici <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

4. IATA/ICAO

- L'information de l'IATA à propos de la COVID-19 se trouve à cet hyperlien:

<https://www.iata.org/en/programs/safety/health/diseases/>

- Les informations de l'OACI COVID-19 se trouvent à cet hyperlien:

<https://www.icao.int/covid/Pages/default.aspx>

5. ACTIONS CORPORATIVES

Presque tous les défis de l'aviation nécessitent un effort d'équipe pour le résoudre. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au plus grand défi de l'histoire de l'aviation commerciale: redémarrer une industrie qui a largement cessé de fonctionner au-delà des frontières, tout en veillant à ce qu'elle ne soit pas un vecteur significatif pour la propagation de la COVID-19.

Puisque nos principaux clients vivent dans des communautés isolées, avec des accès et du soutien limités et une population particulièrement sensible à ce virus par plusieurs conditions préalables, l'aspect de propagation sera particulièrement crucial pour notre compagnie.

5. ACTIONS CORPORATIVES

Relever ce défi signifiera apporter des changements significatifs à travers l'arc de l'expérience de voyage en avion, avant le vol, à l'aéroport de départ, à bord et après le vol.

Cet aspect exigera des gouvernements qu'ils supposent de nouvelles responsabilités générales en matière d'évaluation et d'identification des risques pour la santé des voyageurs, comme les gouvernements l'ont fait pour la sécurité après le 9.11.

Les compagnies aériennes, les aéroports incluant Air Creebec, devront introduire et adapter des processus et des procédures afin de minimiser le risque de contagion dans les aéroports et les avions;

Les passagers devront être autorisés à prendre davantage le contrôle de leur voyage, y compris l'évaluation responsable de leur propre niveau de risque pour la santé avant un voyage.

5. ACTIONS CORPORATIVES

a. Quatre mesures d'atténuation clé

- 1 Contrôle d'accès**
Filtrage pour employés (es), visiteurs et vendeurs 
- 2 Distanciation physique**
aussi appelé distanciation sociale 
- 3 Équipement de protection individuelle (EPI)** 
- 4 Nettoyage et hygiène au bureau** 

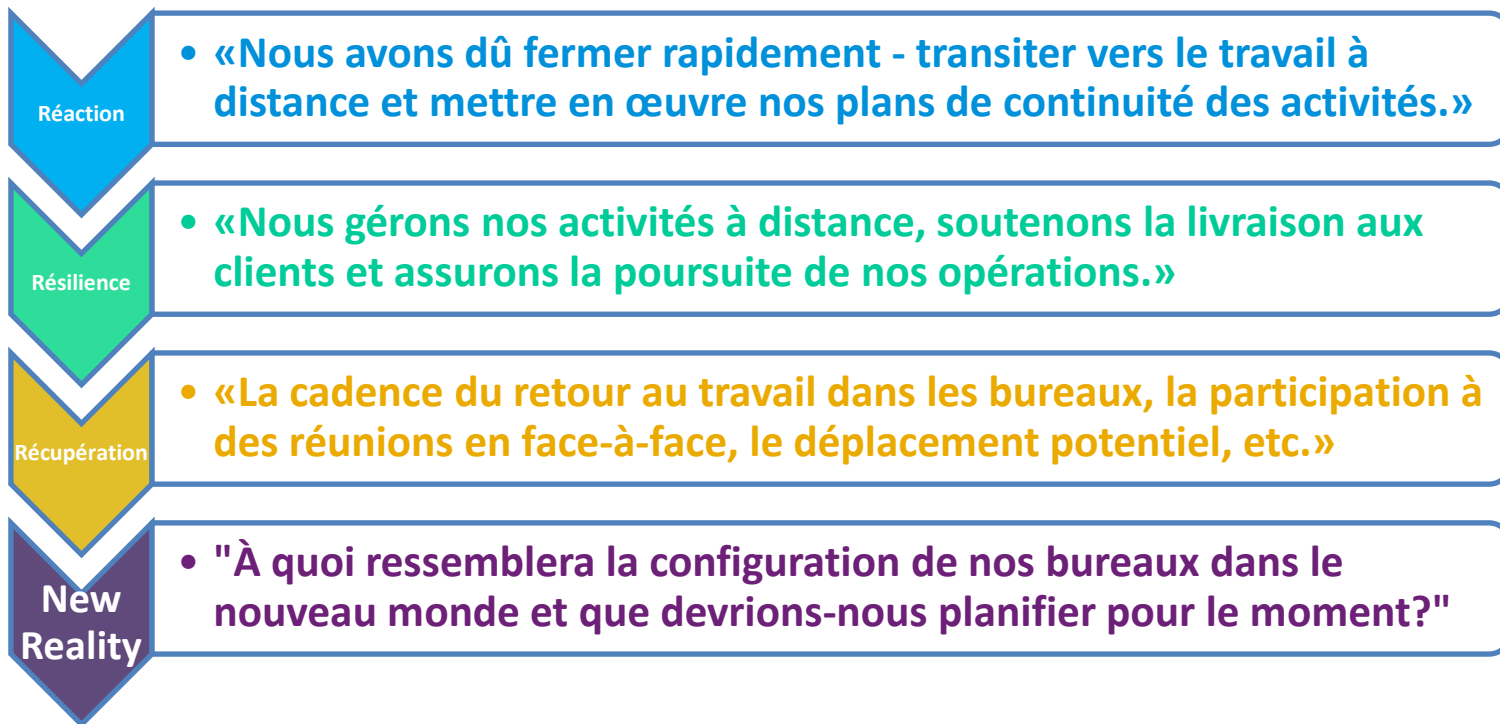
- À gauche se trouvent quatre mesures d'atténuation clé mises en œuvre par ACI afin de permettre la poursuite des opérations et une reprise plus large du service.
- Celles-ci sont basées sur les directives des autorités gouvernementales et privées de la santé, y compris l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la page de mise à jour COVID-19 du gouvernement du Canada, les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis, le EU Center for Disease Control (ECDC), et International SOS (ISOS).
- Les informations de ces organisations sont basées sur ce que l'on sait actuellement sur la COVID-19. Les gouvernements peuvent émettre des directives qui diffèrent de ce qui est suggéré ici, et dans l'affirmative, ACI les mettra en œuvre en plus ou à la place de ces quatre mesures clés.

5. ACTIONS CORPORATIVES

b. Regarder vers une nouvelle réalité - Considérations pour ACI

- À quoi ressemblera la «nouvelle réalité» une fois que le risque de la COVID-19 diminuera?
- Les travailleurs seront-ils impatients de retourner au bureau après avoir adopté le travail à distance?
- Quel a été l'impact sur les effectifs et la performance globale de l'entreprise?
- Les réunions ont-elles été aussi productives lorsqu'elles se sont tenues virtuellement?
- Comment maintenir les objectifs de l'organisation avec cet impact ?

c. Quatre phases de réponse à la crise de la COVID-19



Le retour au travail fait partie de la phase de **récupération**. Lorsque nous prenons des décisions concernant des politiques à plus long terme - par exemple: travail à domicile, directives de voyage, etc. - nous devons veiller à anticiper la phase de la nouvelle réalité qui émergera une fois qu'un vaccin ou un traitement de la COVID-19 aura été trouvé.

d. Est-il nécessaire de retourner notre main-d'œuvre dans les locaux?

•ACI doit être clair sur ce qui doit être réalisé en permettant aux gens de retourner au travail et doit avoir terminé une évaluation des risques de changements dans l'entreprise entre les avantages commerciaux et le rapport au risque. (*Corporate Change Risk Assessment (CCRA)*)

•ACI souhaitera peut-être envisager un retour progressif au travail. Avant d'exécuter les plans, il y a plusieurs considérations à prendre en compte, y compris les réflexions sur les groupes qui devraient revenir en premier. Les considérations incluent:

- 1 Équipes des opérations de bureau
- 2 Risques pour la santé mentale et le bien-être
- 3 Espace de travail inapproprié à la maison
- 4 Accès à une configuration de poste de travail spécifique
- 5 Impact du travail à domicile sur la capacité des employés à apprendre sur le tas.
- 6 Équipement supplémentaire requis pour l'exercice des fonctions
- 7 Les rôles qui ne peuvent pas fonctionner efficacement à distance
- 8 Rôles qui ne peuvent pas être exécutés en totalité ou en partie en dehors du bureau
- 9 Mauvaise connectivité Internet

6. Retour au travail

ACI a le devoir de protéger avant tout la santé et le bien-être de ses collaborateurs, ainsi que ses clients / passagers sur nos appareils, des zones d'enregistrement / FBO et des visiteurs de nos bureaux et autres zones d'opérations.

Ce plan a été élaboré afin de garantir qu'un processus ordonné et efficace soit en place et prêt à être mis en œuvre.

6. Retour au travail

Procédure à suivre pour les salariés rappelés au travail.

1- Compléter un questionnaire quotidien par téléphone - déclaration de l'état de santé 24 à 48 heures à l'avance pour assurer que la personne peut retourner au travail.

2- Vérifiez si l'employé a suivi les formations suivantes:

- Pandémie de coronavirus 2020
- Comment utiliser un masque de protection

3- L'employé doit également lire tous les memos concernant la Covid-19

7. Politiques corporatives COVID-19

Nos attentes à l'égard de toute personne voyageant hors du pays suivront les directives d'auto-isolement de 14 jours obligatoire émises par le gouvernement.

7. Politiques corporatives COVID-19

Processus d'arrêt en cas d'augmentation du nombre, partiel / complet / régional

Dans l'éventualité où les cas de Covid 19 augmenteraient, nous sommes prêts à répondre en conséquence aux zones touchées, que ce soit au niveau communautaire, régional ou dans l'entreprise. Chaque situation dépendra des directives du comité local, régional ou interne fournies dans ces circonstances.

7. Politiques corporatives COVID-19

Politique Covid-19 sur le nettoyage des bâtiments et des aéronefs.

Nous avons instauré des protocoles de nettoyage / désinfection supplémentaires pour nos avions et lieux de travail.

8. Restrictions communautaires

Chaque communauté et camp minier aura ses propres restrictions en place et elles seront suivies par Air Creebec.